



TARIFS DE LA COMMUNE DE MINIAC-MORVAN

Photocopie et télécopie	
Photocopie Mairie (Noir et Blanc)	
A4 recto	0,20 €
A4 recto-verso	0,40 €
A3 recto	0,40 €
A3 recto-verso	0,70 €
Photocopie Bibliothèque (Couleur)	
A4 recto	1,00 €
A4 recto-verso	2,00 €
A3 recto	2,00 €
A3 recto-verso	4,00 €
Fax La feuille	1,00 €

Services divers	
Fourniture et pose	
Regard ordinaire posé	71,74 €
Regard à grille posé	252,06 €
Buses diamètre 300 et 400	coût actuel
Locations diverses	
Chaise à l'unité	0,40 €
Chaise (perte ou dégradation)	28,55 €
Table à l'unité	2,45 €
Barrière à l'unité	3,10 €
Podium (le m ²)	commune 0,92 €
	hors commune 1,13 €

Droits de place	
Marché Hebdomadaire	
Borne électrique / semaine	1,00 €
Mètre linéaire / semaine	0,10 €
Abonnement à l'année	
70 % du tarif du droit de place/52 sem	
0,10 € x 52 = 5.20 € x 70 % = 3.64 €	3,65 €
Abonnement au trimestre	
75 % du tarif du droit de place/13 sem	
0,10 € x 13 = 1.30 € x 75 % = 0.98 €	1,00 €
Abonnement au mois	
80 % du tarif du droit de place/4.33 sem	
0,10 € x 4,33 = 0.43 € x 80 % = 0.34 €	0,35 €
Occupation domaine public hors marché	31,00 €
Cirque et fête foraine (3 jours maximum)	31,00 €
Food Truck (emplacement et branchement inclus 1/ semaine)	7,50 €

Cimetière	
Concessions Traditionnelles	
30 ans	131,00 €
50 ans	215,00 €
Cavernes	
30 ans	66,00 €
50 ans	108,00 €
Columbarium	
30 ans	395,00 €
50 ans	655,00 €
Terrassement et comblement d'1 caveau	28,50 €
Assistance mise en caveau provisoire	14,25 €

Bibliothèque	
Abonnement par an et par famille	
Résidence principale	10,00 €
Résidence secondaire	10,00 €
Abonnement par mois (personne de passage)	5,80 €
Caution	
Romans	35,00 €
Documentaires	70,00 €
Pénalités en cas de restitution hors délais	
Par jour et par document	1,00 €

Portage des repas	
Bénéficiaires commune	7,50 €
Bénéficiaires hors commune	9,00 €

Chenil service	
Divagation chiens et chats	
Déplacement et tatouage de l'animal	40,00 €
Pension (par jour)	7,00 €

Cantine Municipale	
Repas personnel communal	5,20 €
Enseignants	5,50 €
Repas enfant allergique	1,15 €
Repas Demi-Pensionnaire	3,70 €
Repas occasionnel	3,70 €
Repas majoré	5,70 €

Espace Bel-Air / Salles communales		
Location à la journée	Commune	Hors Commune
Salle parquet (300m ²)	271,00 €	370,00 €
Salle parquet + carrelées 1 et 2 (500m ²)	487,00 €	660,00 €
Salles carrelées 1 et 2 (230m ²)	216,00 €	290,00 €
Salle carrelée 1 ou 2 (155m ²)	108,00 €	150,00 €
Salle parquet + 1 carrelée (415m ²)	379,00 €	510,00 €
Cuisine	81,00 €	110,00 €
Vin d'honneur carrelées 1 et 2	87,00 €	120,00 €
Vin d'honneur carrelée 1 ou 2	43,00 €	60,00 €
Vin d'honneur parquet	108,00 €	170,00 €
Week-end (vendredi 14h-dimanche 18h)	Commune	Hors commune
Salle parquet (300m ²)	406,00 €	550,00 €
Salle parquet + carrelées 1 et 2 (500m ²)	730,00 €	1 000,00 €
Salle carrelée 1 et 2 (230m ²)	325,00 €	450,00 €
Salle carrelée 1 ou 2 (115m ²)	162,00 €	220,00 €
Salle parquet + 1 carrelée (415m ²)	568,00 €	770,00 €
Cuisine	121,50 €	165,00 €
Vaisselle couvert complet	0,98 €	0,98 €
Réunion et séminaire ½ journée	Commune	Hors Commune
Salle parquet (300m²)	140,00€	185,00€
Salles carrelées 1 et 2	108,00€	145,00€
Salle carrelée 1 ou 2	55,00€	75,00€
Salle parquet + 1 salle carrelée	190,00€	255,00€

L'Acousti'k / Salle Socioculturelle

ASSOCIATIONS *	Commune		Hors Commune	
	L, M, Me, J, V	S, D / Jour férié	L, M, Me, J, V	S, D / Jour férié
	190 €	250 €	240 €	310 €

Entreprises / CE / Séminaire *	Demi-Journée (8h30-12h30 ou 14h-18h00)	Journée (8h30-18h)
	150 €	250 €

TARIF PRODUCTEURS

	L, M, Me, J, V "pour une ou plusieurs représentations le même jour" **	S, D ou Jour férié "pour une ou plusieurs représentations le même jour" **
	Location de la salle *	300 €

Forfait Fluides pour tous par location	40 € 60€ (avec chauffage)
Caution Location	2000 € sans régie, 3500 € avec régie son et lumières
Caution Ménage pour tous	300 €

* Sous la surveillance d'un référent Mairie (agent ou élu)

** Pour les producteurs, si une représentation a lieu le jour du démontage, un supplément de 100 € sera facturé.

- Réduction de 50% pour toutes les associations (commune et hors commune), CE et séminaires pour la participation à la consommation des fluides (soit 20€ et 30€ avec chauffage)
- Nettoyage : le nettoyage est à la charge du locataire. En cas de mauvaise restitution, il sera facturé selon le nombre de personnes et au temps passé à le faire.
- Dégradation ou perte de matériel : la fiche technique sera communiquée au locataire, en cas de dégradation ou de perte de matériel, une facture pour la réparation ou le remplacement « à la valeur actuelle » sera transmise au locataire.

+ La salle L'Acousti'k est soumise à la réglementation au sens des règles de sécurité incendie. A cet effet le locataire est dans l'obligation de faire appel aux services d'un SSIAP (2 options possibles) :

- Mise à disposition d'un agent communal ayant la qualification SSIAP (facturation des heures de mise à disposition au tarif en vigueur au moment de l'évènement (cf. délibération 2021-110)
- Faire appel à un prestataire extérieur (devis signé de la prestation à transmettre à la mairie)